

Année scolaire 2018-2019

X

	OBJET	MONTANTS	# RÉOLUTION	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR
SERVICE DE GARDE (FGJ-18)	- Frais d'inscription pour un élève au service de garde	Max. 15 \$ par enfant		
	- Frais chargés aux parents pour un élève inscrit de façon régulière pour les services de base et ce, même s'il s'inscrit de façon régulière à n'importe quelle période de l'année	Max. 8,20 \$ *	CC-170221-4598	1 ^{er} janvier 2018
	- Frais chargés aux parents pour un élève inscrit de façon sporadique pour les services de base	Max. 12 \$ par enfant	CC-090428-3039	
	- Les services de base lors des journées pédagogiques	Max. 16 \$ *	CC-150623-4309	28 avril 2009
	- Frais chargés aux retardataires	Max. 10 \$ aux 15 minutes de retard par famille		
	- Frais pour chèque sans provision	Max. 5 \$		
TRANSPORT SCOLAIRE (TR-01)	- Tarification du transport du midi N.B. : La résolution prévoit une majoration de 20 % par année jusqu'à l'atteinte de l'autofinancement	1 ^{er} enfant : 287 \$ par année Max. pour une même famille : 502 \$ par année	CC-060523-2434	1 ^{er} juillet 2013
	- Tarification projet commission scolaire (primaire et secondaire)	150 \$ par enfant 225 \$ par famille		
	- Accommodation (primaire et secondaire) et places disponibles (primaire)	60 \$ par enfant 90 \$ par famille	CC-130528-3905	1 ^{er} juillet 2014
FRAIS EXIGÉS DES PARENTS (surveillance du midi) (FGJ-08)	- Tarification familiale pour la surveillance des dîneurs au préscolaire et au primaire, sans égard de la classe ou de l'école fréquentée	Max. 440 \$ ¹	CC-160223-4431	1 ^{er} juillet 2016
SERVICES ALIMENTAIRES (RM-10)	- Primaire : Repas complet de 3 articles	6,00 \$		
	- Primaire : Repas complet de 4 articles	6,50 \$		
	- Secondaire : Repas complet de 3 articles	6,00 \$		
	- Secondaire : Repas complet de 4 articles	6,50 \$		
	- Secondaire : Repas complet de 5 articles	6,75 \$	CE-180213-3064	1 ^{er} juillet 2018

* Sujet à changement selon les règles budgétaires du Ministère

1) Le montant maximal sera ajusté annuellement selon l'indexation salariale.